

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DE2022-26

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	2
Votants	11
Votes exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et deux, le vendredi 14 octobre à 20 H 30,  
le Conseil Municipal,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 07-10-2022

Secrétaire de séance : Caroline PICARDA

Conseillers présents : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, VEZINE Stéphane, GARDE Delphine, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine, PICARDA Caroline, LEBAS Adrien, DUCHOWICZ Carine, ROUQUIÉ Yoann.

Conseiller absent excusé : LOUBRIAT Clément

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : LEYMARIE Christian avait donné pouvoir à Didier DUBUIS, AUZELOUX Christelle avait donné pouvoir à Adrien LEBAS,

Conseillers absents non excusés : CAMUS Franck

**OBJET : Projet d'aliénation et de régularisation d'une partie d'un chemin public à « Belmont »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à l'enquête publique la demande d'aliénation d'une partie du chemin intercommunal entre les communes de Brignac-La-Plaine et Yssandon au lieu-dit « Belmont » et l'acquisition d'une bande de terrain de M. SAGE Michel pour l'élargissement du terrain.

Par arrêté conjoint de M. le Maire de Brignac-La-Plaine et M. le Maire d'Yssandon, en date du 3 février 2022, une enquête publique a été ouverte du 26 février 2022 au 12 mars 2022 inclus, la commune de Brignac-La-Plaine a été désignée siège de l'enquête publique.

Au terme de cette enquête, le commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre BORDAS, dans ses conclusions, en date du 16 mars 2022, a émis un avis favorable à ce projet afin de régulariser l'existence administrative du bâtiment et de conserver un chemin ouvert au public.

Le Maire présente le document de bornage dressé le 5 juillet 2022 par M. Vincent Vieillefosse, géomètre expert à Terrasson-Lavilledieu pour cession de terrain à M. Daniel VIRE SOLVIT et acquisition de terrain à M. Michel SAGE.

Cession de parcelle à M. Daniel VIRE SOLVIT :

- Parcelle section AW n° 141 (19 ca)

Acquisition de parcelles à M. Michel SAGE :

- Parcelle section AW n° 138 (45 ca)
- Parcelle section AW n° 140 (18 ca)

*Après avoir délibéré, les membres du Conseil*

- **AUTORISE** la régularisation du chemin de « Belmont »
- **AUTORISE** la cession de la partie du chemin au profit de M. Daniel VIRSOLVIT, parcelle AW n° 141 d'une surface de 19 ca, située dans le bâtiment existant, et le déclassement de cette partie de chemin,
- **FIXE** le prix à 20 € le m<sup>2</sup>
- **AUTORISE** l'achat à M. SAGE Michel des parcelles AW n° 138 et AW n° 140 d'une superficie totale de 63 ca et fixe le prix à l'euro symbolique,
- **DIT** que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge du demandeur
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Le plan de division est annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

